



Règlement SFDR – Article 10

Informations sur le fonds PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES

Table des matières

1.	RESUME	2
2.	PAS D'ATTEINTE SIGNIFICATIVE A L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE.....	2
3.	OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE DU PRODUIT FINANCIER	2
4.	STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	2
5.	PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	3
6.	SUIVI/CONTROLE DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES	3
7.	METHODES	4
8.	SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES.....	4
9.	LIMITES DES METHODOLOGIES ET DES DONNEES	4
10.	DILIGENCE RAISONNABLE	5
11.	POLITIQUES D'ENGAGEMENT	5
12.	REALISATION DE L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE.....	5

1. Résumé

Le présent document recense les informations relatives à la prise en compte, par PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES, de considérations sociales ou environnementales, conformément aux dispositions du règlement SFDR.

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES est classé article 9 au regard du règlement SFDR. De ce fait, ce dernier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales et présente un objectif d'investissement durable.

2. Pas d'atteinte significative à l'objectif d'investissement durable

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES s'engage à reporter sur les 14 indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le cadre de sa gestion tel que prévu dans le tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR ainsi que sur les deux indicateurs optionnels suivant : (i) exposition à des zones de stress hydrique élevé et (ii) absence de politique en matière de droits de l'homme. Le fonds suit plus particulièrement l'indicateur de l'intensité carbone.

Pour plus d'informations, Montpensier Arbevel a élaboré une politique de prise en compte des risques de durabilité et des principales incidences négatives disponible sur notre site internet www.arbevel.com. PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES reporte sur l'adhésion des sociétés en portefeuille au Pacte Mondial (« UN Global Compact »).

La politique interne sur la gestion des controverses prévoit que les violations relatives à ces principes directeurs peuvent provoquer l'exclusion normative des sociétés. Cette politique est disponible sur la page dédiée à l'ISR de notre site www.arbevel.com ([Lien](#)).

La description des investissements durables est détaillée dans la rubrique correspondante dans l'annexe précontractuelle du Fonds : [Annexe SFDR](#)

3. Objectif d'investissement durable du produit financier

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES a pour objectif d'investir en actions dans l'univers de la santé humaine, végétale et animale. A cette fin, le fonds a notamment défini les sous-thématiques d'investissement suivantes : (i) pharmacie, (ii) biotechnologies, (iii) équipements, (iv) outils et services, (vi) et systèmes de prise en charge des patients.

Dans le cadre de sa gestion, PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Les caractéristiques environnementales et sociales de chaque émetteur constituant l'univers d'investissement de PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES sont évaluées par l'Equipe de gestion, en s'appuyant sur la base de données fournie par MSCI, afin de déterminer une note extra financière à cet univers. L'univers d'investissement est composé d'environ 1000 actions internationales appartenant au secteur de la santé. Selon la même méthodologie, une note extrafinancière est également attribuée au fonds PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES.

L'Equipe de gestion s'engage à s'assurer en permanence que la note extra-financière du fonds soit à tout moment supérieure à celle de son univers d'investissement. Par leur activité, les sociétés investies contribuent donc à un développement plus durable.

Les investissements durables ayant un objectif social représentent, en permanence, un minimum de 90% des investissements de PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES.

La définition d'investissement durable est détaillée sur le site internet de Montpensier Arbevel : [Demarche ISR – ARBEVEL](#)

La description des caractéristiques environnementales et sociales promues est détaillée dans la rubrique correspondante dans l'annexe précontractuelle du Fonds : [Annexe SFDR](#)

4. Stratégie d'investissement

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES repose sur une sélection rigoureuse d'actions, de toutes capitalisations, issues du secteur d'activité de la santé.

Afin de promouvoir ses caractéristiques environnementales et sociales, l'équipe de gestion de PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES a mis en place les contraintes suivantes : (i) des exclusions normatives, sectorielles et géographiques détaillées dans la politique d'exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion ([lien](#)), (ii) la gestion des controverses susceptibles d'exclure temporairement ou définitivement un émetteur des valeurs éligibles en portefeuilles et dont la politique est également disponible sur le site internet ([lien](#)) et (iii) une analyse qualitative stratégique, financière et extra-financière.

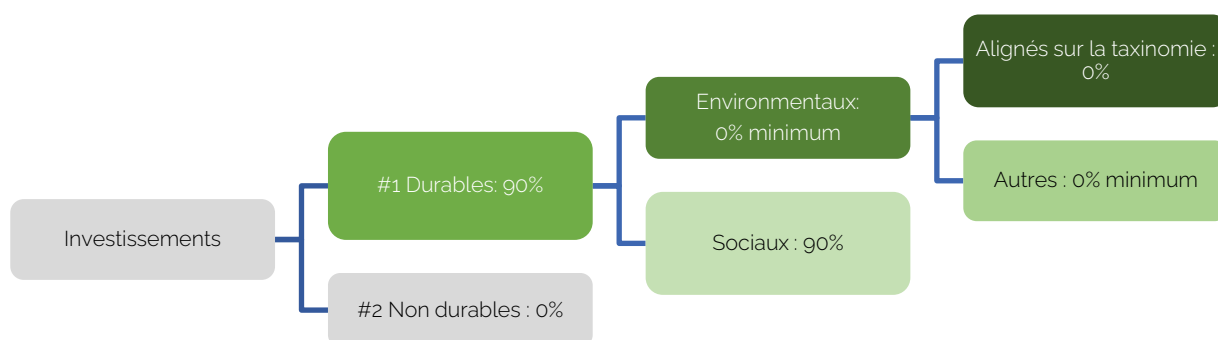
Le gérant s'engage à avoir une note extra-financière moyenne de son fonds supérieur à celle de son univers d'investissement, sur la base des notes MSCI repondérées par l'Equipe de gestion selon la politique interne.

Les pratiques de bonne gouvernance des émetteurs constituant l'univers d'investissement de PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES sont intégrées à l'analyse extra-financière des émetteurs. L'évaluation de la performance extra-financière des émetteurs en matière de gouvernance s'appuie notamment sur les indicateurs suivants : (i) la gouvernance d'entreprise, (ii) l'éthique d'entreprise, (iii) la politique de transparence fiscale.

Par ailleurs, lors de l'établissement de la note extra financière des émetteurs, lesdits indicateurs de gouvernance sont surpondérés à 50% de la note globale eu égard à l'importance accordée à la qualité des structures de direction des émetteurs.

La stratégie d'investissement est détaillée dans la rubrique correspondante de l'annexe précontractuelle du Fonds : [Annexe SFDR](#)

5. Proportion des investissements



La catégorie #1 Durables couvre les Investissements Durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie #2 Non durables inclut les investissements non considérés comme des investissements durables

L'allocation des actifs entre les différentes catégories présentées ci-dessous est détaillée dans la rubrique correspondante de l'annexe précontractuelle du produit. [Annexe SFDR](#)

6. Suivi/Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Il s'agit de démontrer que l'activité des entreprises investies contribue à des changements sociétaux chez leurs clients, par leur produits ou leurs services.

L'équipe de gestion évalue les caractéristiques environnementales et/ou sociales de chaque émetteur constituant l'univers d'investissement de PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES à partir de la base de données fournie par MSCI.

La société de gestion définit l'investissement durable comme toute activité dont au moins 25% du chiffre d'affaires :

- (i) contribue aux 17 Objectifs de Développement Durable tels que définis par l'ONU (ODD) ;
- (ii) et/ou est alignée à la taxinomie et participant ainsi à l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, et/ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La manière dont l'approche durable du Fonds est intégrée de manière continue dans le processus d'investissement est détaillée dans la rubrique correspondante de l'annexe précontractuelle du produit. [Annexe SFDR](#)

7. Méthodes

Les méthodes utilisées pour l'intégration de l'analyse ESG au fonds PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES reposent sur une contribution positive à l'environnement et/ou au social à travers l'activité des sociétés investies. Afin de mesurer cette contribution, ils investissent minimum 90% des montants investis dans des investissements durables.

La définition d'investissement responsable retenue pour la société de gestion est la suivante : « Toute société dont au moins 25% de l'activité est alignée à la taxinomie OU aux ODD, Qui ne fait pas de dégâts environnementaux et sociaux (vérification par les PAI), et fait la preuve de bonnes pratiques de gouvernance (telles que reflétées par la note MSCI pondérée à 50% sur la gouvernance). »

Les informations relatives aux méthodes utilisées dans le processus d'investissement, sont détaillées dans la rubrique correspondante de notre « Politique de prise en compte des risques de durabilité et des principales incidences négatives » ([lien](#)).

8. Sources et traitement des données

(a) Sources des données utilisées pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales du produit financier :

Le Fonds utilise des données provenant de plusieurs sources, qui sont regroupées dans l'outil propriétaire ESGo 2.0. Les fournisseurs sélectionnés sont les suivants : S&P Trucost et MSCI.

(b) Mesures prises pour s'assurer de la qualité des données :

Montpensier Arbevel procède systématiquement à une due diligence qualitative et quantitative lors de l'ajout d'un nouveau fournisseur.

A ces diligences s'ajoutent la réalisation d'études statistiques périodiques visant à d'identifier les incohérences entre les indicateurs de différents fournisseurs portant sur un même sujet.

(c) Modalités de traitement des données :

Les données des fournisseurs sont intégrées dans un l'outil propriétaire ESGo 2.0. Cet outil permet de rassembler et d'agrégier les données afin de fournir un unique set de données utilisé pour piloter les caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds.

(d) Proportion de données qui sont estimées :

Montpensier Arbevel n'est pas en mesure, à date, d'évaluer précisément la proportion de données estimées. Celle-ci paraît toutefois assez conséquente eu égard au large spectre de thématiques couvertes par l'analyse extra-financière, mais aussi compte tenu du fait qu'une part non négligeable des données transmises par les fournisseurs reposent sur des analyses qualitatives ou des proxys.

La proportion de données mesurées a de ce fait vocation à croître avec l'entrée en vigueur progressive des réglementations européennes relatives aux publications par les émetteurs de données extra-financières.

9. Limites des méthodologies et des données

Les méthodologies et données utilisées dans le processus d'investissement sont limités par (i) les évolutions du cadre réglementaire et (ii) la diversité des données extra-financières.

- a) Le cadre juridique et réglementaire européen encadrant la finance durable étant récent et

toujours en cours de consolidation, les critères ESG et approches extra financières peuvent être amenés à évoluer en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG dans la construction du portefeuille. Pour pallier ce risque, Montpensier Arbevel assure, tant en interne que par le biais d'un prestataire externe, une veille réglementaire visant à identifier l'ensemble des évolutions et, in fine, adapter ses processus d'investissement à celles-ci.

- b) Les méthodologies et approches peuvent différer selon les émetteurs, et différents fournisseurs de données d'information extra-financières. De cette diversité de données peut résulter un risque relatif à l'efficacité de celles-ci. Pour remédier à ceci, Montpensier Arbevel a adopté une approche « multi sources » en collectant ses données auprès de fournisseurs distincts de données extra financières, auprès des émetteurs eux-mêmes, mais aussi en se fondant sur des sources externes (rapports d'études, ONG, etc.).

10. Diligence raisonnable

L'équipe de contrôle interne et de conformité vérifie la bonne exécution de l'intégration ESG et sa conformité avec la communication en place.

Montpensier Arbevel met en œuvre un dispositif de contrôle pre-trade et post-trade des règles d'investissement ESG via son OMS AIM qui permet d'assurer le suivi des ratios réglementaires, des ratios statutaires et des règles internes de l'ensemble des OPC gérés. En pre-trade, l'équipe de gestion est ainsi alertée et/ou bloquée en cas d'investissement non conforme à la politique ESG ; l'équipe de contrôle s'assure quotidiennement en post-trade du respect de l'ensemble des règles paramétrées.

Le processus d'investissement ESG fait l'objet d'une revue, à minima annuel, par l'équipe de contrôle interne qui s'assure (i) du respect du processus d'investissement défini dans la procédure en vigueur et (ii) de l'efficacité du dispositif de contrôle mis en œuvre.

Ces contrôles visent notamment (i) à vérifier la méthodologie utilisée dans l'attribution des notes extra-financières de l'univers et du Fonds et ; (ii) rapprocher les scores.

Intégrées au plan de contrôle permanent, les conclusions des contrôles réalisés sont présentées à la Direction de Montpensier Arbevel à l'occasion du Comité de contrôle interne semestriel.

11. Politiques d'engagement

La politique d'engagement de Montpensier Arbevel est intégrée à sa Politique de vote et d'engagement : [Politique de vote et d'engagement](#)

12. Réalisation de l'objectif d'investissement durable

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES n'a pas défini d'indice de référence pour contrôler l'atteinte de son objectif d'investissement durable.